



<http://www.protectionsite-stsauveur77.fr>  
[protectionsite.stsauveur77@gmail.com](mailto:protectionsite.stsauveur77@gmail.com)

Saint Sauveur, le 20 juin 2013

## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 MARS 2013

Le Président ouvre la séance à 20h45.

Il remercie les adhérents présents ou représentés, la Municipalité et ses conseillers, les Associations voisines et les nouveaux venus.

« L'Association s'est réunie un peu moins que les autres années, au rythme de 1 fois par trimestre. En revanche, elle a travaillé beaucoup plus sur les risques externes qui peuvent influencer notre cadre de vie. Aussi, elle milite au sein d'une fédération d'associations ( 10 associations, 20 communes) appelée « AVEC L'UNION » qui s'est réunie 8 fois cette année. Nous sommes aussi intervenus auprès du P.N.R., du Conseil Général, de l'Intercommunalité, de Monsieur le Député Jean-Claude Mignon, de Monsieur le Conseiller Général Lionel Walker, et de la Municipalité de Saint Sauveur sur École.

C'est un travail qui transparaît au travers de notre site Internet qui est très régulièrement mis à jour par Jacques Dumortier qui n'est pas au bureau de l'association et que je voudrais remercier. Un grand merci également à Maurice Decat, lui aussi externe au bureau qui nous aide à mettre en image bon nombre des documents que nous établissons.

Nous sommes au printemps depuis hier et nous espérons en avoir terminé avec « les épisodes neigeux ».

A ce sujet, au nom de l'Association, et je l'espère du vôtre, je voudrais remercier les cantonniers qui n'ont pas ménagé leurs efforts, y compris les week-ends ainsi que leurs chefs les conseillers Gérard Moulon et Christian Lecocq. Quelques progrès restent cependant à faire, en particulier lorsque la neige est repoussée sur le coté des voies, afin de pas encombrer les entrées charretières.

### LA COMMUNICATION

Vous savez que la communication dans une commune, comme partout ailleurs, est un des liens essentiels entre les habitants.

J'entends souvent dire que dans le journal de ST SAUVEUR, il n'y a rien. Je ne vais pas prendre position sur ce point, mais au niveau de l'association, nous avons compris qu'il était difficile de faire passer tous les messages sur des feuillets. Cela demande beaucoup de travail, d'écriture, de mise en page et beaucoup de temps. Notre association, bénévole, a donc interrompu depuis 2 ans la publication de sa gazette au profit du site Internet, lequel, s'il n'est pas beaucoup parcouru à St Sauveur, tout au moins pas encore, est en revanche lu par l'extérieur, et en particulier par les élus et les décideurs.

Pour preuve, alors que nous n'avions pas communiqué de Gazette à la Réserve de Biosphère, nous avons trouvé dans un de leur rapport une référence à l'un de nos journaux (ils se trouvent tous sur le site Internet) dans laquelle étaient pris en compte des éléments chiffrés d'une étude que nous avons menée.

Un autre moyen de communiquer est aussi de nous laisser une adresse mail. Cela nous permet dans des conditions de confidentialité garantie, de transmettre au plus grand nombre et dans des délais très courts, les principaux événements, actions ou messages.

## **LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

Vous savez peut-être que depuis plusieurs mois, nous nous préoccupons de l'utilisation par les piétons des chemins et trottoirs de notre commune. Nous avons bien entendu le message de Monsieur le Maire au cours de la présentation des vœux qui relevait comme nous cette préoccupation.

Il est, en effet, inconcevable dans une commune rurale (si toutefois on veut le rester) de voir se dégrader les liaisons piétonnières telles les chemins et les trottoirs. Sauf à vouloir devenir une ville nouvelle, il faudra mettre des feux tricolores et prévoir des transports en commun.

C'est bien parti pour la ville nouvelle, nous avons déjà des arrêts de bus prévus pour les handicapés. « Le hic », c'est l'accessibilité aux arrêts.

Alors que toutes les communes investissent dans des liaisons douces (avec ou sans subventions), nous ne le faisons pas. Bien sur, on va me rétorquer que c'était une obligation et qu'il faut utiliser les subventions. Je pense plutôt que de temps en temps, il faut être demandeur sur des sujets qui ont leur importance et ne pas être à la remorque des décisions d'autrui.

Cela dit, nous voudrions là émettre un « coup de gueule » afin que les actes remplacent les discours.

Par exemple : les parents d'élèves ont demandé à ce que soit aménagé le parking de l'école. La Municipalité a rejeté tout aménagement en expliquant que l'utilisation, même difficile, de ce parking était de durée très courte dans une journée.

Mais est ce que l'accessibilité pour se rendre à l'école à pied est facile ? NON

Y a-t-il des aménagements spécifiques ? NON

Le seul chemin qui existe se situe entre Les Terres Menues et l'école (il est très bien) mais il y a peu d'habitations aux Terres Menues. Les Brinvillais quant à eux, prennent le plus souvent leur voiture.

En dehors de ce chemin, un petit pont aménagé au-dessus de l'École sans aucun aménagement de trottoir ni en amont ni en aval. Et pourtant, toute cette zone se trouve devant des propriétés communales. Le trottoir, à cet endroit, est tellement impraticable que les enfants avec leur cartable à roulettes marchent sur la route. C'est un des endroits les plus dangereux de la commune !

Que dire aussi des chemins dans la zone Nord Ouest de la commune (les Molières, les Grandes Haies, les Bibançons) qui ne peuvent jamais être utilisés par les piétons. Le chemin de la Bretonnière et le chemin qui le prolonge jusqu'au pont sur l'École sont dans des états épouvantables. Dans la partie basse, les riverains y rejettent même leurs eaux.

Les enfants ne descendent pas à l'école à pied car il faut emprunter la chaussée de la rue de l'église qui est à double sens de circulation et dont les trottoirs sont inaccessibles aux piétons et encore moins aux poussettes.

Ce n'est pas mieux rue d'Étrelles où la « zone 30 » est rarement respectée et où le projet d'aménagement tarde à sortir. Voilà 10 ans qu'on nous dit que le projet est à l'étude et qu'on attend les subventions.

Quant à la rue de la Terre aux Moines, les trottoirs sont pollués par les stationnements illicites, ce qui freine les parents dans leur éventuelle intention d'utiliser moins leur voiture.

Notons aussi que ces stationnements détériorent les trottoirs. Y a-t-il un arrêté interdisant le stationnement sur les trottoirs ? Est-il appliqué ? Quels sont les moyens 1°) d'aménagement, 2°) de rétorsion ?

On ajoutera à tout cela un plan de circulation déplorable rue de la Bretonnière et rue des Bibançons (largeur 3,20m et à double sens sur 300m) ce qui occasionne des prises de becs entre automobilistes.

Que penser aussi du chemin entre le Moulin et la station d'épuration difficilement praticable aux promeneurs !

On se questionne de plus en plus sur les essais qui sont réalisés face au domicile de l'adjoint M. Moulon à l'aide de protections plastiques alors même qu'ils nous ont été refusés dans le virage d'entrée de St Sauveur en provenance de Perthes au motif qu'il n'y avait pas de protections plastiques en état...

### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

Nous avons été questionnés par des habitants sur la légalité de 2 permis de construire. Nous nous sommes rendus en mairie afin d'analyser les 2 permis incriminés et le P.O.S correspondant. Force est de constater que le P.O.S autorise ces constructions ou ces aménagements.

La question qui se pose est : faut-il revoir le P.O.S et où en est le P.L.U ?

Rappelons qu'un permis ne peut être contesté que durant 2 mois après son affichage (l'affichage doit être prouvé, en général par constat d'huissier). Au-delà de ce délai, la mairie peut-être mise en demeure de faire respecter le P.O.S et le permis de construire.

Notons que la Mairie est intervenue pour que les travaux d'un de ces 2 cas soient conformes au permis.

### **LA LIGNE HAUTE TENSION**

Par lettre du 16 mars 2009, il y a donc 4 ans, RTE, gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité indiquait à la Mairie de St Sauveur qu'elle ne manquerait pas de les informer du devenir de la ligne HT qui traverse les communes de Dammarie, Vosves, Boissise le Roi, St Sauveur, Ponthierry, une étude serait en cours.

Nous sommes intervenus 3 fois, dont 1 cette année, durant ces 4 ans pour demander à la Mairie de questionner RTE sur l'avancement de cette étude. Rien n'a été fait, aussi, nous nous sommes emparés du sujet et avons pris contact avec RTE. Il nous a été conseillé d'écrire à RTE mais aussi à la SNCF (dernier utilisateur connu de cette ligne).

Notre petite association de village a cru bon, en lieu et place d'un interlocuteur plus officiel qu'est une mairie, de se rapprocher du député-maire de Dammarie (commune impactée par cette ligne HT) et du conseiller régional afin de rendre la demande plus influente.

Le conseiller régional, en accord avec le député, a écrit en février à RTE et à la SNCF et se propose d'en parler au SIESM (Syndicat Intercommunal d'Électrification de Seine et Marne).

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution de ce dossier.

## **LE P.N.R**

En ce qui concerne le PNR, la charte est désormais approuvée et applicable.

Au printemps 2012, considérant que les projets routiers qui nous menacent sont contraires aux mesures figurant dans la charte, nous nous sommes rendus au PNR pour demander de l'aide dans notre combat contre ces projets.

Il nous a été répondu que le Parc était d'accord avec nos remarques mais qu'il leur était impossible de prendre une délibération compte-tenu de l'unanimité des maires de l'Intercommunalité (dont St Sauveur) sur le principe du projet routier. Et ce, au mépris des mesures approuvées par ces mêmes Maires.

Au cours d'un rendez-vous en mairie, nous avons alerté la Commune de St Sauveur sur la position du PNR qui conseillait de faire revenir le Pays de Bière sur sa position. Nous avons exposé ce jour là plusieurs pistes pour renégocier l'accord de principe donné et sur lequel s'appuie le Conseil Général pour faire avancer le projet.

La Mairie nous a alors dit vouloir en reparler à l'Intercommunalité.

Au bout de 6 mois, voyant que rien n'était fait, nous sommes allés nous-même au Pays de Bière pour défendre notre position et demander que soit remis sur la table le sujet. Très compréhensive, l'Intercommunalité a dit qu'elle en reparlerait.

Aujourd'hui, nous n'avons pas de nouvelles et considérons que si la mairie ne fait pas un minimum auprès du Pays de Bière, il ne se passera rien.

Sur ce même sujet, nous avons sollicité l'avis du conseil scientifique de la Réserve de Biosphère.

Vous pouvez prendre connaissance de la réponse qui nous a été faite sur notre site Internet. Le conseil scientifique nous donne raison sur tous les points environnementaux que nous soulevons.

Pour en terminer sur ce projet, avec l'association « AVEC L'UNION », nous entrons dans une phase juridique du dossier.

En effet, que ce soit le schéma directeur IDF ou le département (droite et gauche confondues), c'est bien une liaison A6/A5/A4 qui s'étudie dans notre dos avec nos impôts sans que l'on soit informés.

Nous avons donc, avec l'aide de juristes, demandé officiellement les documents auxquels nous avons droit.

La difficulté a été tout d'abord de trouver la PRADA, c'est-à-dire la personne responsable de l'accès aux documents administratifs. Nous avons menacé le Conseil Général, qui depuis 7 ans n'avait nommé personne, de les dénoncer auprès de la CADA (commission d'accès aux documents administratifs). Le C.G. a reconnu ses torts et s'engage à nommer une PRADA ;

En ce qui concerne les documents d'études préliminaires qui, soi disant, justifient un passage du projet sur ou près de notre village, nous en avons demandé les marchés, les coûts, les justifications, etc...

Le Conseil Général, obligé par la loi de nous les fournir, n'a, jusqu'à présent, que répondu partiellement à notre demande. Un nouveau courrier, toujours rédigé par nos juristes, partira pour demander le complément mais aussi beaucoup de documents aujourd'hui cachés.

Nous vous tiendrons informés sur notre site et croyez que nous n'hésiterons pas à monter d'un cran dans les voies juridiques.

## **LA STATION D'EPURATION**

Il y a environ 5 semaines, le propriétaire des terres en aval de la station d'épuration nous a prévenu qu'il y avait encore une pollution de l'École, c'est-à-dire des eaux bien chargées et bien colorées. Nous demandons à la Mairie de mettre à notre disposition le dossier. Nous vous rappelons que le but de l'Association est de préserver le site et donc l'École. Nous nous verrions très mal à l'aise devant la plainte d'un riverain si nous ne connaissons pas les efforts d'amélioration déjà apportés ou à venir.

## **LE MOULIN**

Des travaux de sécurité ont été exécutés dans la grange du Moulin. Monsieur le Maire pourra nous dire si ces travaux ont été menés dans le cadre du projet futur et si oui quand le projet sera-t-il consultable?

Je conclus ce rapport moral 2012 en espérant que les remarques soulevées envers les élus locaux ne sont que les conséquences d'une lenteur et pas une inertie. »

## **FIN DU RAPPORT MORAL**

Madame LECARPENTIER, trésorière, présente le rapport financier (voir annexe).

Après l'approbation des rapports moral et financier, nous procédons à l'élection des membres du bureau : Madame Claudine DECAT, Messieurs Jacques BACH et Régis BROUTIN se représentent et sont élus à l'unanimité.

L'assemblée est close à 22h30.

**A la suite du conseil d'administration réuni le 13 juin 2013, le bureau se compose comme suit :**

Président	Jacques BACH		
Vice-présidents	Jérôme JAILLET	Trésorière	Jeanne LECARPENTIER
	Olivier LE GOFF	Membres	Pierre CORBIERE
Secrétaire	Florence DUMORTIER		Anne-Marie LECOQ.
Secrétaire adjointe	Claudine DECAT		Régis BROUTIN

Siège Social :  
Mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole  
77930 Perthes

Saint-Sauveur, le 21 mars 2013

C.C.P. LA SOURCE 32128-43 L

Association n° 2.952

## RAPPORT FINANCIER

### Compte de gestion 2012

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Adhésions aux associations :	136,00		
• IDFE		109 cotisations à 5€	545,00
• Avec l'Union			
• Amis du PNR		Cotisations années précédentes et dons	26,00
Participations	174,33		
• Tracts diffusés par l'Union		Subvention municipale	320,00
• Poteaux affichage			
•			
Hébergement Site Internet	28,56	Intérêts compte épargne	227,83
Frais divers, secrétariat tenue de compte, pot d'accueil	55,81		
	<hr/>		<hr/>
	<b>394,70</b>		<b>1118,83</b>

**Résultat 2012 :+724,13€**

### Bilan pour 2012

<b><u>ACTIF</u></b>		<b><u>PASSIF</u></b>	
Caisse	246,13	Solde au 31/12/2011	10557,59
Compte chèque	652,28		
Compte épargne	10383,31	Résultat 2012	724,13
	<hr/>		<hr/>
	<b>11281,72€</b>		<b>11281,72€</b>